

GRANT THORNTON & ASSOCIÉS
Société par actions simplifiée
Au capital de 27.574.940 €
Siège social : 22, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine
440 726 289 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 23 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois décembre,

LES SOUSSIGNÉS,

1. **TURBO ASCENT BUYER**, société par actions simplifiée, au capital d'un euro, dont le siège social est situé 29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 992 208 983 représentée par son président, **TURBO EMEA HOLDINGS B.V**, elle-même représentée par Messieurs David Dunckley et Patrick Dillon, dûment habilités aux fins des présentes,
2. **Madame Françoise Méchin**, de nationalité française, née le 23 janvier 1970 à Clermont - Ferrand (63) demeurant au 2 Chemin du Sarto, 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or,
3. **Monsieur Adam Nicol**, de nationalité française, né le 31 octobre 1986, à Stockport (Royaume-Uni), demeurant au 1, rue Jean Giraudoux, 37100 Tours,
4. **Monsieur Vincent Papazian**, de nationalité française, né le 13 janvier 1968, à Neuilly-sur-Seine (92), demeurant au 19, Sente du Bois des Dames, 92420 Vaucresson, et
5. **Monsieur Frédéric Zeitoun**, de nationalité française, né le 5 juin 1969 à Aix-les-Bains (73), demeurant au 50, avenue Jean Jaurès, 75019 Paris,

ensemble, titulaires de l'intégralité des 2.757.494 actions et des 11.029.956 droits de vote représentant la totalité des droits de vote émis par la Société (les « **Associés** »),

Usant de la faculté offerte par l'article 22.2 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») de prendre des décisions unanimes, résultant de la signature par tous les Associés d'un acte sous seing privé,

CONNAISSANCE PRISE des termes :

- des statuts à jour de la Société (les « **Statuts** »).

ONT PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

LISTE DES DÉCISIONS

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société et modifications corrélatives des Statuts ;

2. Prise d'acte de l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléant ; Nomination corrélative de la société SEREC-AUDIT et la société SCP CAZES-GODDYN en qualité de commissaires aux comptes titulaires de la Société ; et
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
(chacune, une « **Décision** »).

*

PREMIÈRE DÉCISION

Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société et modifications corrélatives des Statuts

Les Associés,

décident de porter la date de clôture de l'exercice social de la Société, actuellement fixée au 30 septembre de chaque année, au 31 décembre de chaque année,

décident que l'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 3 mois du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025,

décident, par suite, de modifier l'article 24 « Exercice social » des Statuts en le remplaçant par un nouvel article 24 « Exercice social », rédigé comme suit :

« Article 24 « Exercice social »

L'exercice social a une durée de douze (12) mois qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Prise d'acte de l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléant; Nomination corrélative de la société SEREC-AUDIT et la société SCP CAZES-GODDYN en qualité de commissaires aux comptes titulaires de la Société

Les Associés,

constatent que les mandats de Monsieur Claude Cazes, et la société LEDOUBLE SAS, agissant respectivement en qualité de commissaires aux comptes titulaires de la Société, sont arrivés à échéance,

décident de ne pas renouveler leurs mandats,

constatent que le mandat de la société SEREC-AUDIT, agissant en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société est arrivé à échéance,

décident de ne pas renouveler son mandat,

décient, en conséquence, de nommer en qualité de commissaires aux comptes titulaires, pour une durée de six (6) exercices, venant à expiration à l'issue des décisions du ou des associés de la Société relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, compte tenu de l'adoption de la Décision précédente et sous réserve de toute modification ultérieure de la date de clôture :

- la société **SCP CAZES GODDYN**, dont le siège social est sis Immeuble Le Thélème, 500 rue Léon Blum, 34000 Montpellier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier, sous le numéro 399 311 539, agissant par Madame Peggy Lefort,

et

- la société **SEREC-AUDIT**, dont le siège social est 70 bis rue Mademoiselle, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier, sous le numéro 324 834 399, agissant par Monsieur Clément Noyau,

lesquelles ont d'ores et déjà fait savoir qu'elles acceptaient chacune d'exercer les fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la Société, si elles venaient à leur être confiées et n'être frappées d'aucune interdiction ou autre incompatibilité susceptible de les empêcher de réaliser cette mission.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIÈME DÉCISION
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

*

EN FOI DE QUOI, les Décisions sont adoptées à la date figurant en tête des présentes, par la signature apposée des Associés sur un (1) seul exemplaire, sous forme électronique, dont une copie numérique est adressée à chacun d'eux.

De convention expresse, valant convention sur la preuve au sens de l'article 1356 du Code civil, il est convenu de signer électroniquement les présentes, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants dudit Code, au moyen de la solution DocuSign, l'exemplaire électronique ainsi signé constituant une preuve par écrit au sens de l'article 1364 du même Code.

Signed by:



72AEB27EFF914D1...

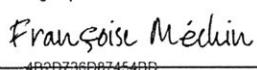
Pour la société TURBO ASCENT BUYER
Associée
Messieurs David Dunckley et Patrick Dillon,
dûment habilités

DocuSigned by:



9ADAAE1AAE6C435...

Signé par :



4B2D736D07454BD...

Madame Françoise Méchin
Associée

Signé par :



A20E9F34F2B141D...

Monsieur Adam Nicol
Associé

Signé par :



207B1878D1FC483...

Monsieur Vincent Papazian
Associé

DocuSigned by:



1A70AC75EDC84AD...

Monsieur Frédéric Zeitoun
Associé